

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE

DE

RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 00

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze
le 18 avril

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 Avril 2014

PRESENTS : M. PLENAT Jean Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe,
Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette,
M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale,
Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.

Transmis Sous Préfecture le 24/04/2014
Reçu en Sous Préfecture le 25/04/2014

POUVOIRS :

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme LE PIGEON Juliette
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

SECRETARE DE SEANCE : Mme LE PIGEON Juliette

N° 23/2014

Réprise anticipée du résultat de l'exercice 2013 – Budget Assainissement

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du Compte Administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public jointe à la présente
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2013
- Le compte de gestion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité,

Constata et approuve les résultats de l'exercice 2013,

DECIDE de reprendre par anticipation au budget primitif 2014 :

Le résultat déficitaire de l'exercice 2013 pour un montant de 7 575, 03 €

Le solde excédentaire de la section d'investissement pour un montant de 80 986, 95 €

PRECISE qu'il n'y a pas de restes à réaliser de l'exercice 2013

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Pour extrait conforme,

M. le Maire,

J. PLENAT



RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2013

RAYOL CANADEL - BUDGET ASSAINISSEMENT

	Section d'investissement	Section d'Exploitation	Total des Sections
Recettes			
Prévisions Budgétaires Totales (A)	116 234.34	79 590.32	195 824.66
Titres de Recettes Emis (B)	12 943.10	54 583.54	67 526.64
Réductions de Titres (C)	0.00	230.00	230.00
Recettes Nettes (D=B-C)	12 943.10	54 353.54	67 296.64
Dépenses			
Autorisations Budgétaires Totales (E)	116 234.34	79 590.32	195 824.66
Mandats Emis (F)	35 246.41	64 965.89	100 212.30
Annulation de Mandats (G)	0.00	0.00	0.00
Dépenses Nettes (H=F-G)	35 246.41	64 965.89	100 212.30
Résultat de L'Exercice			
(D-H) Excédent	0.00		0.00
(H-D) Déficit	22 303.31	10612.35	32 915.66

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT

	Résultats à la Cloture de L'Exercice Précédent (2012)	Part Affectée à l'investissement	Résultat de l'Exercice (2013)	Résultat de Cloture (2013)
Investissement	103 290.26		-22 303.31	80 986.95
Fonctionnement	3 037.32	0.00	-10 612.35	-7 575.03

Visa du Trésorier: 27 FEV. 2014



Jean-Louis SANGUINETTI

Fait au Rayol Canadel le 25 février 2014
Mme le Maire



A.M. COUMARIANOS

**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 00

Transmis Sous Préfecture le 24/04/2014
Reçu en Sous Préfecture le 25/04/2014

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze
le 18 avril

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 Avril 2014

PRESENTS : M. PLENAT Jean Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe,
Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette,
M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale,
Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.

POUVOIRS :
M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme LE PIGEON Juliette
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

N° 24/2014

Présentation et vote du budget 2014 – Assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n° 82- 213 du 02/03/1982 art 7)

CONSIDERANT que les communes ont jusqu'au 30 avril 2014 pour le vote du budget,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires du 11 avril 2014

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif de l'Assainissement exercice 2014 chapitre par chapitre.

Section d'exploitation équilibrée tant en recettes qu'en dépenses pour un montant de : 62 552, 40 €

Section d'investissement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses pour un montant de : 111 478, 49 €

Le Conseil Municipal Ouï l'exposé qui précède,

VOTE à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif tel que présenté par Monsieur le Maire et précise que le vote s'est effectué :

- Par chapitre au niveau de la section d'exploitation équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : 62 552, 40 €
- Par chapitre au niveau de la section d'investissement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : 111 478, 49 €

PRECISE que le budget de l'exercice 2014 a été établi en conformité avec la nomenclature M49.

Pour extrait conforme,
M. le Maire,

J. PLENAT



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 00

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze
le 18 avril

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 Avril 2014

PRESENTS : M. PLENAT Jean Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe,
Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette,
M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale,
Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme LE PIGEON Juliette
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

Transmis Sous Préfecture le 24/04/2014
Reçu en Sous Préfecture le 25/04/2014

N° 25/2014

Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2013 – Budget Commune

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public, jointe à la présente
 - Les états des recettes à réaliser au 31 décembre 2013
 - Le compte de gestion
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
VOTE à l'unanimité,

CONSTATE et APPROUVE les résultats de l'exercice 2013,
DECIDE de reprendre par anticipation au budget primitif 2014 :

- Le résultat excédentaire de l'exercice 2013 pour un montant de : 625 335, 62 €
- Le solde excédentaire de la section d'investissement pour un montant de : 795 500, 55 €

PRECISE le montant des restes à réaliser :

Reste à réaliser dépenses : 1 298 796, 44 €
Restes à réaliser Recettes : 445 293, 00 €

L'ensemble des sommes précitées sera inscrit dans le budget primitif. La délibération d'affectation du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Pour extrait conforme,
M. le Maire,
J. PLENAT



RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2013

RAYOL CANADEL - BUDGET PRINCIPAL

	Section d'investissement	Section de Fonctionnement	Total des Sections
Recettes			
Prévisions Budgétaires Totales (A)	3 984 555.89	3 803 878.75	7 788 434.64
Titres de Recettes Emis (B)	2 127 054.66	3 743 796.75	5 870 851.41
Réductions de Titres (C)	231 200.00	4 644.58	235 844.58
Recettes Nettes (D=B-C)	1 895 854.66	3 739 152.17	5 635 006.83
Dépenses			
Autorisations Budgétaires Totales (E)	3 984 555.89	3 803 878.75	7 788 434.64
Mandats Emis (F)	2 403 184.00	3 385 631.83	5 788 815.83
Annulation de Mandats (G)	0.00	2 102.53	2 102.53
Dépenses Nettes (H=F-G)	2 403 184.00	3 383 529.30	5 786 713.30
Résultat de L'Exercice			
(D-H) Excédent	507 329.34	355 622.87	-151 706.47
(H-D) Déficit			

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL

	Résultats à la Cloture de L'Exercice Précédent (2012)	Part Affectée à l'investissement	Résultat de l'Exercice (2013)	Résultat de Cloture (2013)
Investissement	1 302 829.89		-507 329.34	795 500.55
Fonctionnement	444 712.75	-175 000.00	355 622.87	625 335.62

Visa du Trésorier: 27 FEV. 2014

Fait au Rayol Canadel le 25 Février 2014



Jean-Louis SANGUINETTI

Mme le Maire



A.M. COUMARIANOS

**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 00

L'an deux mille quatorze
le 18 avril
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 Avril 2014

PRESENTS : M. PLENAT Jean Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe,
Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette,
M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale,
Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.

Transmis Sous Préfecture le 24/04/2014
Reçu en Sous Préfecture le 25/04/2014

POUVOIRS :
M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme LE PIGEON Juliette
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

SECRETARE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

N° 26/2014

Vote des taux d'imposition communaux 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29, L 2311-1 et suivants,
L 2312-1 et suivants, L 2331-3,
Vu le Code Général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,
Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,
Vu les lois de finances annuelles,
Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des
allocations compensatrices,

CONSIDERANT que les taux d'imposition pour l'année 2013 s'établissaient de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 18, 98
- Taxe sur le foncier bâti :13, 32
- Taxe sur le foncier non bâti :24, 58
- C.F.E.:23, 19

Après avis du débat d'orientations budgétaires du 11 avril 2014,
Sur rapport de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2014 comme suit :

Avec un coefficient de variation proportionnelle de 0, 986491

- Taxe d'habitation : 18, 72
- Taxe sur le foncier bâti : 13, 14
- Taxe sur le foncier non bâti : 24, 25
- C.F.E. : 22, 88

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait conforme,
M. le Maire,
J. PLENAT





ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2013	Taux d'imposition communaux de 2013	Taux d'imposition plafonnés 2014	Bases d'imposition prévisionnelles 2014	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3)
1	2	3	4	5
Taxe d'habitation.....	18,98	>>>	8 727 000	1 656 385
Taxe foncière (bâti).....	13,32	>>>	5 175 000	689 310
Taxe foncière (non bâti).	24,58	>>>	42 200	10 373
CFE.....	23,19	>>>	487 100	112 958
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants 4				Total :
>>>				2 469 026

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2014 5

1896 818 - 16 065 = 14 739 - 11 193 = 35 060 - 2 939 = 32 121

Produit nécessaire à l'équilibre du budget 6 + Total allocations compensatrices 7 = Produit de la CVAE 9 - TASCOC 10 - DCRTP 11

618 850 + 2 435 672 = 2 435 672

Versement GIR 11 Prélèvement pour le FSRIF 12 Prélèvement pour la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) 13

2. CALCUL DES TAUX 2014 FAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

Taux de référence de 2013 (col.2 ou 3)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 12 8	Taux de référence 2014 (col.6 x col.8)	3. TAUX VOTES 12 10	Bases d'imposition prévisionnelles 2014 11	Produit correspondant (col.10 x col.11) 12
6	7	9	10	11	12
Taxe d'habitation.....	18,98	18,92	18,72	8 727 000	1 633 694
Taxe foncière (bati).....	13,32	13,14	13,14	5 175 000	679 995
Taxe foncières (non bâti).....	24,58	24,25	24,25	42 200	10 234
CFE.....	23,19	22,88	22,88	487 100	111 418
Produit attendu 2 435 672 = 0,986491 (6 décimales)					Produit fiscal attendu 2 435 371

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2014 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A TOULON le 07 MAI 2014
 Le Directeur Dep. des Finances Publiques
 GUY ROBERT

Le préfet, * DRAGUIGNAN
 le 07 MAI 2014
 Le sous-préfet de Draguignan,
 Stanislas CAZELLES

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Au Rayol-Canadel le 18 Mai 2014
 Le Maire,
 Jean PLENET

RECEVU
 RAYOL-CANADEL-S/ME

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 00

Transmis Sous Préfecture le 24/04/2014
Reçu en Sous Préfecture le 25/04/2014

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze
le 18 avril

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 Avril 2014

PRESENTS : M. PLENAT Jean Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe,
Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette,
M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale,
Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.

POUVOIRS :
M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme LE PIGEON Juliette
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

N° 27/2014

Subventions aux associations – année 2014

La commune compte sur son territoire des associations qui œuvrent dans des domaines divers.
Ces associations participent au développement de la commune, créent du lien social, des solidarités.
Dans le cadre des orientations politiques définies par l'équipe municipale, la commune soutient activement la vie associative.

En début d'année 2014, les associations ont fait connaître leurs besoins d'aides financières de fonctionnement par le biais du dossier de demande de subvention complet.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention à chaque association suivante :

ADAPEI du Var	100 €
ADORA Domaine du Rayol	10 000 €
Amicale régimentaire des anciens du groupe de commandos d'Afrique et du 3 ^{ème} groupement de choc	100 €
Association omnisports Rayol-Canadel	5 000 €
Atelier du Rayol-Canadel	2 000 €
Comité Officiel des Fêtes du Rayol-Canadel	23 000 €
Office de Tourisme du Rayol-Canadel	23 000 €
Montant réservé à répartir ultérieurement par décision du Conseil Municipal	101 000 €

Le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité les subventions pour l'ADAPEI du Var – l'amicale régimentaire des anciens du groupe commandos d'Afrique et du 3^{ème} groupement de choc, l'Association omnisports Rayol-Canadel, l'Atelier du Rayol Canadel, le Comité Officiel des Fêtes du Rayol Canadel, et le montant à répartir ultérieurement.

L'ADORA Domaine du Rayol : 13 voix pour (M. O. GHIBAUDO sort au moment du vote)

L'Office de Tourisme : 11 voix pour (M. O. GHIBAUDO, M. P. SAINT ANDRE et B. DE PONFILLY sortent au moment du vote).

Le Conseil Municipal valide pour 2014, les propositions de subventions aux associations ci-dessus détaillées et AUTORISE le Maire à verser les sommes allouées à chaque association.

**Pour extrait conforme,
M. le Maire,**

J. PLENAT



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 00

Transmis Sous Préfecture le 24/04/2014
Reçu en Sous Préfecture le 25/04/2014

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze
le 18 avril

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 Avril 2014

PRESENTS : M. PLENAT Jean Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe,
Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette,
M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale,
Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme LE PIGEON Juliette
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

N° 28/2014

Subvention de fonctionnement au CCAS – Année 2014

La Commune accorde chaque année une subvention au CCAS pour lui permettre de mener à bien ses actions.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 12 000 € pour l'exercice 2014 en accord avec les décisions prises au cours du débat d'orientations budgétaires du 11 avril 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une subvention de 12 000 € au CCAS,

DIT que les crédits sont prévus à l'article 657362 du Budget Communal.

Pour extrait conforme,
M. le Maire,

J. PLENAT



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 00

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze
le 18 avril

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 Avril 2014

PRESENTS : M. PLENAT Jean Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe,
Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette,
M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale,
Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme LE PIGEON Juliette
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LE PIGEON Juliette

Transmis Sous Préfecture le 24/04/2014
Reçu en Sous Préfecture le 25/04/2014

N° 29 /2014

Présentation et vote du budget 2014 – Commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343 – 2,

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n° 82-213 du 02/03/1982 art 7),

CONSIDERANT que les communes ont jusqu'au 30 avril 2014 pour le vote du budget,
CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires du 11 avril 2014,

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif de la commune exercice 2014 chapitre par chapitre

- Section de fonctionnement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses pour un montant de : 3 542 483 €
- Section d'investissement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses pour un montant de : 2 610 167, 17 €

Le Conseil Municipal Oui l'exposé qui précède,

VOTE à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif tel que présenté par Monsieur le Maire et précise que le vote s'est effectué :

- Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : 3 542 483 €
- Par chapitre au niveau de la section d'investissement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : 2 610 167, 17 €

PRECISE que le budget de l'exercice 2014 a été établi en conformité avec la nomenclature M14.

**Pour extrait conforme,
M. le Maire,
J. PLENAT**



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 00

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze
le 18 avril

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 Avril 2014

PRESENTS : M. PLENAT Jean Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe,
Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette,
M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale,
Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme LE PIGEON Juliette
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

SECRETARE DE SEANCE : Mme LE PIGEON Juliette

Transmis Sous Préfecture le 24/04/2014
Reçu en Sous Préfecture le 25/04/2014

N° 30/2014

Indemnité représentative de logement des enseignants

La lettre de Monsieur le Préfet du Var en date du 14 Mars 2014, propose que le Conseil Municipal donne son avis sur le montant de l'indemnité de logement des instituteurs applicable au titre de l'année 2013.

Le montant proposé est de 3 446, 85 euros pour 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ne voit pas l'intérêt, l'école n'ayant que des professeurs des écoles.

Pour extrait conforme,

M. le Maire,

J. PLENAT



MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 00

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze
le 18 avril

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 Avril 2014

PRESENTS : M. PLENAT Jean Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe,
Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette,
M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale,
Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.

Transmis Sous Préfecture le 24/04/2014
Reçu en Sous Préfecture le 25/04/2014

POUVOIRS :

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme LE PIGEON Juliette
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

N° 31/2014

Participation communale aux frais de séjour dans les Centres de vacances de l'ODEL pour l'année 2014

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer la participation de la commune aux frais de séjour des enfants dans l'un des centres de l'ODEL (Office Départemental d'Education et de Loisirs) et sachant que pour l'année 2013 la participation était de 150 euros à 300 euros par enfant suivant le quotient familial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité,

DECIDE que pour l'année 2014, la contribution municipale aux frais de séjour, dans les centres de vacances de l'ODEL sera de 150 euros à 300 euros par enfant et par séjour suivant le quotient familial CAF

FIXE cette participation selon le tableau ci-après :

Quotient Familial CAF	Participation communale
1 - si QF < ou = à 650 €	300 €
2 - si QF < ou = à 950 €	250 €
3 - si QF > à 950 €	150 €

DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget communal.



Pour extrait conforme,
M. le Maire,
J. PLENAT

**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 00

Transmis Sous Préfecture le 24/04/2014
Reçu en Sous Préfecture le 25/04/2014

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze
le 18 avril

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 Avril 2014

PRESENTS : M. PLENAT Jean Maire,
M. GHIBAUO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe,
Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette,
M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale,
Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. GHIBAUO Olivier
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme LE PIGEON Juliette
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

SECRETARE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

N° 32/2014

Désignation des délégués titulaires et suppléants au sein des syndicats intercommunaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu des articles L. 5212 - 7, L. 5211 - 8 et L. 5212 - 8 du CGCT, le Conseil Municipal doit élire les délégués titulaires et suppléants au sein des syndicats intercommunaux.

1°) S.I.A. le Lavandou/Le Rayol-Canadel

2 titulaires - 2 suppléants

Sont candidats :

Délégués titulaires :

- J. PLENAT
- O. GHIBAUO

Délégués suppléants

C.H. VERNALDE
P. SAINT ANDRE

Il est alors procédé au vote à bulletins secrets

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 00

Suffrages exprimés : 15

ont obtenu :

Délégués titulaires :

- J. PLENAT : 15 voix
- O. GHIBAUO : 15 voix

Délégués suppléants

C.H. VERNALDE : 15 voix
P. SAINT ANDRE : 15 voix

Sont élus :

Délégués titulaires :

- J. PLENAT
Adresse : 25, Av Courmes -
83820 RAYOL CANADEL
- O. GHIBAUO
Adresse : 09 Av Maurin des Maurin
83820 Rayol-Canadel

Délégués suppléants

- C.H. VERNALDE
Adresse : 29 Av. C. Ruysen HLM Paulette Gola N° 24 -
83820 RAYOL CANADEL
- P. SAINT ANDRE
Adresse : 8, avenue des Américains -
83820 Rayol-Canadel

II° Syndicat des eaux – SIDECM à Cogolin

2 titulaires - 2 suppléants

Sont candidats :

Délégués titulaires :

- J. PLENAT
- C.H. VERNALDE

Délégués suppléants

- O. GHIBAUDO
- P. SAINT ANDRE

Il est alors procédé au vote à bulletins secrets

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 00

Suffrages exprimés : 15

ont obtenu :

Délégués titulaires :

- J. PLENAT : 15 voix
- C.H. VERNALDE : 15 voix

Délégués suppléants

- O. GHIBAUDO : 15 voix
- P. SAINT ANDRE : 15 voix

Sont élus :

Délégués titulaires :

- J. PLENAT

Adresse : 25 Av. Courmes
83820 Rayol-Canadel

- C.H. VERNALDE

Adresse : HLM P. Gola n° 24 – 29, Av Ruysen
83820 Rayol-Canadel

Délégués suppléants

- O. GHIBAUDO

Adresse : 9, Av Maurin des Maurès
83820 Rayol-Canadel

- P. SAINT ANDRE

Adresse : 8, Av des Américains
83820 Rayol-Canadel

III° S.I.V.A.A.D (Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers) St Mandrier

2 titulaires et 2 suppléants

Sont candidats :

Délégués titulaires :

- B. DE PONFILLY
- C.H. VERNALDE

Délégués suppléants

- M. MULLER
- J. P. BOEMARE

Il est alors procédé au vote à bulletins secrets

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 00

Suffrages exprimés : 15

ont obtenu :

Délégués titulaires :

- B. DE PONFILLY : 15 voix
- C.H. VERNALDE : 15 voix

Délégués suppléants

- M. MULLER : 15 voix
- J. P. BOEMARE : 15 voix

Sont élus :

Délégués titulaires :

- B. DE PONFILLY

Adresse : 3, corniche de Strasbourg
83820 Rayol-Canadel

- C.H. VERNALDE

Adresse : HLM P. GOLA N° 24 – 29 Av Ruysen
83820 Rayol-Canadel

Délégués suppléants

- M. MULLER

Adresse : HLM P. GOLA N° 12 - 29 Av Ruysen
83820 Rayol-Canadel

- J. P. BOEMARE

Adresse : 10, les Hautes Louves –
83820 Rayol-Canadel

IV° Syndicat Intercommunal de la Danse et de la Musique de la Corniche des Maures – Bormes- Le Lavandou – Le Rayol-Canadel (SIDAMCM) au Lavandou

2 titulaires – 1 suppléant

Sont candidats :

Délégués titulaires :

- M. MULLER
- V. LANG

Délégué suppléant

- J. LE PIGEON

Il est alors procédé au vote à bulletins secrets

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 00

Suffrages exprimés : 15

ont obtenu :

Délégués titulaires :

- M. MULLER : 15 voix
- V. LANG : 15 voix

Délégué suppléant

- J. LE PIGEON : 15 voix

Sont élus

Délégués titulaires :

- M. MULLER
Adresse : HLM P. GOLA N° 12 - 29 Av Ruysen
83820 Rayol-Canadel
- V. LANG
Adresse : 11 chemin du Plageron – 83820 Rayol-Canadel

Délégué suppléant

- J. LE PIGEON
Adresse : 3, chemin Maurin des Maures
83820 Rayol-Canadel

V° SYMIELEC VAR (Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var) à Brignoles

1 titulaire – 1 suppléant

Sont candidats

Délégué titulaire :

- O. GHIBAUDO

Délégué suppléant

- C. H. VERNALDE

Il est alors procédé au vote à bulletins secrets

- Nombre de bulletins : 15

- Bulletins blancs ou nuls : 00

- Suffrages exprimés : 15

- ont obtenu :

ont obtenu

Délégué titulaire :

- O. GHIBAUDO : voix

Délégué suppléant

- C. H. VERNALDE : voix

sont élus

Délégué titulaire :

- O. GHIBAUDO

Délégué suppléant

- C. H. VERNALDE

Adresse : 09 Av Maurin des Maurin
83820 Rayol-Canadel

Adresse : HLM P. GOLA N° 24 – 29 Av Ruysen
83820 Rayol-Canadel

Pour extrait conforme,

M. le Maire,

J. PLENAT



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 00

Transmis Sous Préfecture le 24/04/2014
Reçu en Sous Préfecture le 25/04/2014

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze
le 18 avril

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 Avril 2014

PRESENTS : M. PLENAT Jean Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe,
Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette,
M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale,
Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme LE PIGEON Juliette
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

SECRETARE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

N° 33/2014

Délégués commission OPAC Var Habitat

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du 1^{er} avril dernier de « VAR HABITAT » qui précise qu'il est demandé au Conseil Municipal de proposer un délégué et un suppléant pour siéger dans ces commissions. (Le maire étant membre de droit au sein de la commission des logements).

Il propose Muriel MULLER comme déléguée titulaire et Irène ALLANSON comme déléguée suppléante,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité,

DESIGNE Muriel MULLER comme déléguée titulaire,

DESIGNE Irène ALLANSON comme déléguée suppléante.

Pour extrait conforme,
M. le Maire,

J. PLENAT

**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 00

Transmis Sous Préfecture le 24/04/2014
Reçu en Sous Préfecture le 25/04/2014

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze
le 18 avril

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 Avril 2014

PRESENTS : M. PLENAT Jean Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe,
Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette,
M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale,
Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme LE PIGEON Juliette
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

N° 34/2014

**Nomination des membres du Conseil d'Administration
des Centres Communaux d'Action Sociale**

Conformément aux dispositions de la loi n° 86 – 17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale et de santé,

VU les Décrets n° 95 – 562 et n° 95 – 563 du 6 Mai 1995, il y a lieu de procéder à l'élection des membres élus devant siéger au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune.

VU l'article 7 du Décret n° 95 – 563 du 6 Mai 1995 fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration des C.C.A.S. à trois au minimum et à sept au maximum.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité,

FIXE le nombre des membres élus à quatre
le nombre des membres nommés à quatre
Président Monsieur Jean PLENAT, Maire

Membres élus :

- Muriel MULLER
- Irène ALLANSON
- Juliette LE PIGEON
- Jean Pierre BOEMARE

PRECISE qu'il appartient au Maire de désigner les quatre membres nommés au Conseil d'Administration du C.C.A.S. par arrêté Municipal.

**Pour extrait conforme,
M. le Maire,**

J. PLENAT



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 00

L'an deux mille quatorze
le 18 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 Avril 2014

PRESENTS : M. PLENAT Jean Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe,
Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette,
M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale,
Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme LE PIGEON Juliette
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

Transmis Sous Préfecture le 24/04/2014
Reçu en Sous Préfecture le 25/04/2014

N° 35/2014

Délégué CNAS : Comité National Action Sociale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un élu pour siéger au sein du C.N.A.S. conformément aux statuts modifiés par l'Assemblée Générale du 15/05/1999.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité,

DESIGNE C.H. VERNALDE pour siéger au sein du CNAS pendant toute la durée du mandat.



Pour extrait conforme,
M. le Maire,

J. PLENAT

MAIRIE
DE

RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 00

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze
le 18 avril

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 Avril 2014

PRESENTS : M. PLENAT Jean Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe,
Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette,
M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale,
Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme LE PIGEON Juliette
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LE PIGEON Juliette

Transmis Sous Préfecture le 24/04/2014

Reçu en Sous Préfecture le 25/04/2014

N° 36/2014

**Désignation d'un délégué sein de la Société Publique Locale « Golfe de Saint-Tropez
Tourisme**

Monsieur le Maire explique :

La SPL Golfe de Saint-Tropez Tourisme est un acteur du développement touristique du territoire et un outil d'attractivité nationale et internationale du Golfe de Saint-Tropez. Son activité génère des retombées directes et indirectes participant ainsi à la promotion du territoire. La gestion et l'exploitation de la Maison du Tourisme entrent dans le champ de compétences déléguées à l'intercommunalité : celle du développement économique et touristique en tant qu'outil de service public. Le passage en Société Publique Locale et le renforcement du lien opérationnel entre les politiques publiques du territoire et les priorités d'actions futures de la Maison du Tourisme permettent aux actionnaires publics une maîtrise et un contrôle renforcé et anticipé sur ses missions et son positionnement territorial.

La Société Publique Locale, créée par la loi 2010-559 du 28 mai 2010, exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et le territoire des collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales qui en sont membres. Ce type de société revêt la forme d'une société anonyme régie par le livre II du code de commerce, à l'exception de l'article L 225-1 du même code auquel il est dérogé (minimum deux actionnaires).

Par délibération n° 2013-04-4-61 du 26 septembre 2013 la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez a validé la transformation de la Société d'Economie Mixte (SEM) Maison du Tourisme en Société Publique Locale (SPL) dénommée Golfe de Saint-Tropez Tourisme

C'est dans ce cadre, la Communauté de Communes ne pouvant demeurer seul actionnaire, que par délibération n° 56/2013 en date du 17/12/2013, la commune de Rayol-Canadel a décidé d'adhérer à la SPL Golfe de Saint-Tropez Tourisme en achetant une action. Le prix d'achat de l'action a été arrêté à 23,29 € correspondant à la valeur nominale de l'action de 16 € augmentée de la quote-part des réserves et résultats de la société accumulés au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale extraordinaire de la SEM Maison du Tourisme du 04 février 2014 a validé la modification des statuts et la transformation en SPL Golfe de Saint-Tropez Tourisme.

En suite des élections municipales intervenues le 23 mars 2014, il y a lieu de désigner le représentant de la commune du Rayol-Canadel au sein de la SPL Golfe de Saint-Tropez Tourisme.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 24.2012 du 27 décembre 2012 créant la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez,

Vu la délibération du conseil municipal adhérent à la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 2013-04-4-61 du conseil communautaire du 26 septembre 2013 validant la transformation de la Société d'Economie Mixte Maison du Tourisme en Société Publique Locale Golfe de Saint-Tropez Tourisme,

Vu les statuts de la SPL « Golfe de Saint-Tropez Tourisme » adoptés par le conseil d'administration le 04 février 2014 et plus particulièrement l'article 22 relatif à l'assemblée spéciale des collectivités territoriales et de leurs groupements : « Les collectivités territoriales qui ont une participation au capital trop réduite ne leur permettant pas de bénéficier d'une représentation directe doivent alors se regrouper en Assemblée spéciale pour désigner un mandataire commun. L'assemblée spéciale comprend un délégué de chaque collectivité territoriale y participant. Elle élit son Président et désigne également en son sein le représentant commun qui siège au Conseil d'administration »,

Considérant que ce délégué à l'assemblée spéciale de la SPL Golfe de Saint-Tropez Tourisme doit être différent du délégué désigné par le conseil communautaire,

Le Maire demande au Conseil Municipal qui est candidat :

A. DEL MONTE est candidat

Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur A. DEL MONTE représentant la commune du RAYOL-CANADEL :

- Pour représenter la commune du Rayol-Canadel aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la société publique locale « Golfe de Saint-Tropez Tourisme », et le dote de tous pouvoirs à cet effet,
- Pour représenter la commune du Rayol-Canadel au sein de l'assemblée spéciale prévue à l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales, avec faculté d'accepter toutes fonctions dans ce cadre et le dote de tous pouvoirs à cet effet,
- d'autoriser, en conséquence, Monsieur A. DEL MONTE à être candidat à la présidence de l'Assemblée Spéciale et à la représentation de l'Assemblée Spéciale au sein du conseil d'administration de la Société Publique Locale, et à accepter lesdites fonctions,
- d'autoriser Monsieur A. DEL MONTE à accepter toutes fonctions ou mandats spéciaux qui lui seraient, le cas échéant, confiés par le Président du conseil d'administration, étant précisé que les fonctions exercées aux titres ci-dessus ne seront pas rémunérées.
- d'autoriser M. Le Maire à accomplir tous actes et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Pour extrait conforme,
M. le Maire,

J. PLENAT

**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 00

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze
le 18 avril

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 Avril 2014

PRESENTS : M. PLENAT Jean Maire,
M. GHIBAUO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe,
Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette,
M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale,
Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.

Transmis Sous Préfecture le 30/04/2014
Reçu en Sous Préfecture le 05/05/2014

POUVOIRS :

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. GHIBAUO Olivier
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme LE PIGEON Juliette
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

N° 37/2014

Composition des commissions municipales

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'article L. 2121-22 du CGCT permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction composées de conseillers municipaux.

Ces commissions municipales, d'un caractère permanent, sont constituées dès le début et pour la durée du mandat.

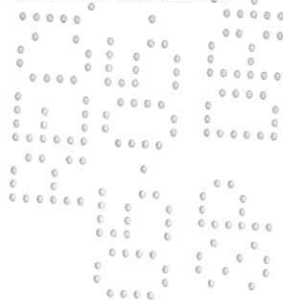
Etant précisé que le Maire est Président de droit de toutes les Commissions municipales.

Il est proposé de constituer 13 commissions composées comme suit :

Commissions Municipales	Membres
01. FINANCES : Budget - Taxes - Assurances	- J. PLENAT Président - SAINT ANDRE Philippe
02. TRAVAUX : Voirie - Entretien du patrimoine communal, Sécurité	- VERNALDE C.H. - MAGALHAES J.P. - CHAPPA C.
03. URBANISME	- GHIBAUO O. - CHAPPA C. - SAINT ANDRE Ph. - MAGALHAES J.P.

04. ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	<ul style="list-style-type: none"> - <i>SAINT ANDRE Philippe</i> - <i>CHAPPA C.</i> - <i>CARGILL L.</i> - <i>DE PONFILLY B.</i> - <i>VOITURON P.</i>
05. SPORTS ET LOISIRS	<ul style="list-style-type: none"> - <i>CHAPPA C.</i> - <i>BOEMARE J.P.</i>
06. JEUNESSE	<ul style="list-style-type: none"> - <i>CARGILL L.</i> - <i>MAGALHAES J.P.</i> - <i>LE PIGEON J.</i>
07. ECOLE ET ACTIVITES PERISCOLAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - <i>BOEMARE J.P.</i> - <i>LANG V.</i> - <i>LE PIGEON J.</i> - <i>MULLER M.</i>
08. CULTURE PATRIMOINE ET HISTOIRE	<ul style="list-style-type: none"> - <i>LANG V.</i> - <i>BOEMARE J.P.</i> - <i>GHIBAUDO O.</i>
09. TOURISME – FESTIVITES – ANIMATIONS	<ul style="list-style-type: none"> - <i>DEL MONTE A.</i> - <i>VOITURON P.</i> - <i>DE PONFILLY B.</i> - <i>LANG V.</i> - <i>LE PIGEON J.</i> - <i>MULLER M.</i>
10. AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITE (Santé séniors ...)	<ul style="list-style-type: none"> - <i>MULLER M.</i> - <i>ALLANSON I.</i> - <i>LE PIGEON J.</i>
11. COMMUNICATIONS ET INFORMATIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - <i>ALLANSON I.</i> - <i>CARGILL L.</i> - <i>CHAPPA C.</i>
12. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Commerce – Hébergement – emploi	<ul style="list-style-type: none"> - <i>DEL MONTE A.</i> - <i>VOITURON P.</i> - <i>MAGALHAES J.P.</i> - <i>SAINT ANDRE P.</i> - <i>LANG V.</i>
13. JUMELAGES ET PARTENARIATS	<ul style="list-style-type: none"> - <i>ALLANSON I.</i> - <i>SAINT ANDRE P.</i>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
VOTE à l'unanimité.



Pour extrait conforme,
M. le Maire,

J. PLENAT

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 00

Transmis Sous Préfecture le 24/04/2014
Reçu en Sous Préfecture le 25/04/2014

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze
le 18 avril

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 Avril 2014

PRESENTS : M. PLENAT Jean Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe,
Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette,
M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale,
Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme LE PIGEON Juliette
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

SECRETARE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

N° 38/2014

Rémunération des avocats

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 11 avril 2014 par laquelle il désignait Maître BAUDUCCO Laure (Seral BAUDUCCO PULVIRENTI & ASSOCIES à OLLIOULES) pour défendre les intérêts de la Commune dans les principaux dossiers de droit public et affaires courantes.

Il a été négocié un tarif avec ce cabinet d'avocats.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider la proposition de barème d'honoraires qui sera applicable au cours de cette mandature et qui sera annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de barème d'honoraires présentée par le cabinet d'avocats SERAL BAUDUCCO PULVIRENTI & Associés à OLLIOULES.

Pour extrait conforme,
M. le Maire,

J. PLENAT



**PROPOSITION BAREME D'HONORAIRES HORS TAXES 2014
COMMUNE DU RAYOL CANADEL**

Consultation téléphonique	Offerte
Consultation écrite	Entre 100 € et 500 €
Protocole transactionnel	Idem à une instance fond
Rendez vous en mairie	200 €
CONTENTIEUX ADMINISTRATIF	
Requête en référé	800 €
Requête au fond	1 500 €
Ecritures complémentaires	Entre 100 € et 500 €
Mémoire en défense	Entre 1 200 € et 2 000 €
Cour Administrative d'Appel appelant	2 000 €
Cour Administrative d'Appel intimé	1 800 €
Assistance à expertise par intervention	500 €
Dire	300 €
CONTENTIEUX JUDICIAIRE	
	1er degré
Mise en demeure	200 €
Production de créance	200 €
Inscription d'hypothèque	400 €
Référé en demande et en défense	800 €
Dire	300 €
Requête, relevé de forclusion, rectification d'erreur matérielle	500 €
Tribunal d'Instance au fond	1 200 €
Tribunal de Grande Instance au fond	1 500 €
Ordonnance de mise en état	700 €
Juge de l'Exécution :	
- Ordonnance	1 000 €
- Jugement	1 500 €
Appel d'un référé	1 200 €
Appel d'une instance au fond :	
- en défense	1 800 €
- en demande	2 000 €

Honoraires entendus HT, hors frais.

En fonction des procédures et de leurs éventuelles complexités respectives, ce barème est sujet à modification, en accord avec la commune.